

# Cellule d'aide à la résolution des conflits (ARC)

## Principales tâches de la Cellule ARC

La Cellule ARC est une structure indépendante des services, rattachée directement à la Municipalité, dont les missions et moyens d'action sont définis dans les Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement.

La Cellule ARC est chargée de prévenir et aider à la résolution des situations conflictuelles qui surviennent dans les différents services, que cela soit sur le plan des relations interpersonnelles, au sein des collectifs de travail ou à un niveau organisationnel.

Elle est l'instance interne habilitée à recevoir et prendre en charge les doléances des employées et employés relatives aux comportements abusifs, au harcèlement psychologique et au harcèlement sexuel.

La consultation de la Cellule ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quels que soient le type de contrat et le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la Cellule ARC:

- confidentialité;
- indépendance;
- neutralité.

## Effectif du personnel

Figure sous Secrétariat municipal

## Evènements marquants

En 2023, la Cellule ARC a reçu 116 nouvelles demandes. Les démarches usuelles de résolution de conflits à l'amiable (conseil individuel ou élargi, médiation, concertation) ont été mises en œuvre dans ces situations, en impliquant si nécessaire les collectifs de travail ou les hiérarchies concernés. Seule une enquête a été ouverte en 2023.

La Cellule ARC a contribué activement à la campagne de la Municipalité sur la prévention du harcèlement au travail, par sa participation aux séances de sensibilisation des cadres et du personnel.

Demandes traitées et démarches réalisées par la Cellule ARC	2022	2023
Nombre de situations	95	116
Nombre de personnes ayant formulé une demande	104	135
Nombre de personnes ayant participé aux démarches	263	278
Démarches d'aide à la résolution de conflits (parfois plusieurs par situation)	115	139
Démarches de conseil individuelles	56	67
Démarches de conseil élargies (à la hiérarchie, aux RH, etc.)	38	45
Démarches de médiation et concertation	21	27
Ouvertures d'enquêtes	1	1